ADIL 13
Formation

Les formations habitat de l'ADIL 13 2015
BULLETIN D'INSCRIPTION

Stages proposés en 2015

Pour vous pré-inscrire, merci de cocher la(les) case(s) correspondant au(x) stage(s) de votre choix
Modalités de pré-inscription au verso

Cycle « Rapports locatifs »

Les troubles de voisinage	A1	20/01/2015 *(9h-12h30)*	☐
Charges et réparations locatives	A2	10/02/2015 *(9h-12h30 / 14h-17h30)*	☐
Les clés d'un état des lieux réussi	A3	17/02/2015 *(9h-12h30)*	☐
Location HLM : attribution et spécificités	A4	17/03/2015 *(9h-12h30 / 14h-17h30)*	☐
La colocation : mode d'emploi	A5	26/03/2015 *(9h-12h30)*	☐
La location de A à Z	A6	31/03/2015 *(9h-12h30 / 14h-17h30)*	☐
Les aides d'accès et de maintien dans le logement	A7	02/06/2015 *((9h-12h30)*	☐
Encadrement et observation des loyers	A8	03/11/2015 *(9h-12h30)*	☐
Location du logement et situation familiale	A9	*Date à déterminer (1er trimestre 2016)*	☐

Cycle « Copropriété »

Le b.a. - ba de la copropriété	B1	24/03/2015 *(9h-12h30 / 14h-17h30)*	☐
Charges et travaux en copropriété	B2	21/04/2015 *(9h-12h30)*	☐
Les copropriétés en difficulté	B3	19/05/2015 *(9h-12h30 / 14h-17h30)*	☐
La vente d'un logement en copropriété	B4	23/06/2015 *(9h-12h30)*	☐

Cycle « Qualité de l'habitat »

L'habitat non-décent ou insalubre	C2	14/04/2015 *(9h-12h30 / 14h-17h30)*	☐
Les aides à la rénovation énergétique	C3	21/05/2015 *(9h-12h30 / 14h-17h30)*	☐
Habitat indigne et droit des occupants	C4	28/05/2015 *(9h-12h30)*	☐
La qualité énergétique du logement	C5	*15/10/2015 (9h-12h30 / 14h-17h30)*	☐
Les biens vacants et sans maître et en état d'abandon manifeste	C6	01/12/2015 *(9h-12h30)*	☐

Cycle « Lutte contre les exclusions »

Le droit au logement opposable : principe et mise en œuvre dans les Bouches-du-Rhône	D1	27/01/2015 *(9h-12h30)*	☐
Le conventionnement du parc locatif privé	D2	29/01/2015 *(9h-12h30 / 14h-17h30)*	☐
Dette de loyer : la conduite de l'entretien avec les locataires	D3	10/09/2015 *(9h-12h30)*	☐
Les différentes formes d'hébergement et de logement des démunis	D4	*Date à déterminer (4ème trimestre 2016)*	☐
Le traitement juridique et social des impayés locatifs et la prévention des expulsions	D5	13/10/2015 *(9h-12h30 / 14h-17h30)*	☐
Le surendettement des ménages	D6	05/11/2015 *(9h-12h30 / 14h-17h30)*	☐
L'articulation des procédures de surendettement et expulsion avec aides au logement	D7	26/11/2015 *(9h-12h30 / 14h-17h30)*	☐

Cycle « Actualité »

Rapports locatifs et loi ALUR	E1	23/04/2015 *(9h-12h30 / 14h-17h30)*	☐
Les impacts de la loi ALUR sur la copropriété	E2	29/09/2015 *(9h-12h30 / 14h-17h30)*	☐
Les impacts de la loi ALUR sur l'habitat indigne, la non-décence et la prévention des expulsions	E3	01/10/2015 *(9h-12h30 / 14h-17h30)*	☐

Les membres de l'ADIL peuvent retrouver toutes les informations concernant nos formations (calendrier, programmes détaillés, bulletin d'inscription,...) sur le site internet réservé aux partenaires de l'ADIL : http://partenaires.adil13.org.

BULLETIN D'INSCRIPTION

(A nous retourner par courrier, fax ou e-mail)

à ADIL 13 - 7, cours Jean Ballard – CS 10117 – 13231 MARSEILLE Cedex 1
Tél. : 04 96 11 24 62 - Fax : 04 96 11 12 01 – E-mail : formation@adil13.org

Participant

Organisme - Partenaire de l'ADIL 13* : oui ☐ non ☐

M. ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Prénom : _____ Nom : _____
Fonction : _____ Service : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Tél. : _____ Fax : _____
E-mail : _____@_____

Responsable formation / Chef de service / DRH

Organisme : _____

M. ☐ Mme ☐ Mlle ☐
Prénom : _____
Nom : _____
Fonction : _____
Service : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Tél. : _____ Fax : _____
E-mail : _____@_____

Facturation

Etablissement à facturer, si différent : _____

M. ☐ Mme ☐ Mlle ☐
Prénom : _____
Nom : _____
Fonction : _____
Service : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Tél. : _____ Fax : _____
E-mail : _____@_____

Il est impératif de renseigner tous les champs pour valider votre inscription

Conditions générales

Inscription et participation aux frais de formation

Les stages de formation sont proposés aux membres de l'ADIL des Bouches-du-Rhône à un tarif préférentiel.
L'inscription aux formations est également ouverte à tout professionnel, non membre de l'ADIL 13 mais dont l'activité a un lien avec l'habitat. Les professionnels non membres de l'ADIL ne bénéficient pas du tarif préférentiel.
Pour s'inscrire à la (ou aux) formation(s) de son choix, le participant devra retourner le bulletin d'inscription dûment complété et visé par son chef de service accompagné du règlement des frais correspondants **au plus tard trois semaines avant la formation.**
Le nombre de places pour chaque session étant limité, les inscriptions seront enregistrées dans leur ordre d'arrivée.
Néanmoins, les préinscriptions sont possibles par fax au 04.96.11.12.01 ou par email à : formation@adil13.org mais doivent être confirmées par courrier au plus tard trois semaines avant le début de la session accompagnées du règlement des frais correspondants.

Seuls les frais annexes (dossiers de stage, location de salle et pauses café sont facturés). L'ADIL ne fait supporter aucun coût pédagogique aux stagiaires.

***Grille tarifaire**

Tarif 1 : Partenaire de l'ADIL 13	*Tarif 2 : Non partenaire de l'ADIL*
80 € par journée de formation	*160 € par journée de formation*
40 € par demi-journée	*80 € par demi-journée*

Conditions de règlement :
*- par chèque bancaire ou postal à l'ordre de : **ADIL 13***
*- par virement bancaire : **RIB 10278 08981 00029070040 44 Crédit Mutuel Marseille Prado** (Merci de renseigner le nom de votre organisme dans le libellé du virement)*

Convention

Dès réception de l'inscription des participants, l'ADIL 13 adressera au responsable formation la convention de formation qui devra être retournée à l'ADIL signée au plus tard quinze jours avant le début de la session.

Convocation

10 jours avant le début de la session, une convocation sera adressée à chaque participant.

Attestation de participation

Une feuille de présence sera signée par chaque participant lors de la formation.
Une copie de la feuille de présence pourra être adressée à chaque organisme sur demande expresse du chef de service.
Une attestation de participation sera remise à chaque participant à l'issue de la formation en mains propres, **il lui appartient de la remettre à son responsable de formation le cas échéant.**

Désistement

Les désistements doivent être signalés par écrit (courrier, fax ou mail).
Les désistements signalés moins de 8 jours avant le stage ne donneront lieu à aucun remboursement, et si le montant n'a pas encore été réglé, la facture correspondante sera adressée et devra être honorée dans les meilleurs délais.
L'ADIL 13 se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session en cas d'insuffisance d'inscriptions ou lorsqu'un évènement exceptionnel empêche la tenue de la session.

Localisation

Les formations se dérouleront dans nos locaux situés 7, cours Jean Ballard – 13001 Marseille ou à proximité de l'ADIL (quartier Vieux Port). Le lieu exact sera indiqué sur la convocation.